



Département du Gard (30)
Commune de La Rouvière

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.5 : Règlement graphique – Plan des risques et aléas :
chutes de blocs, retrait-gonflement des argiles, inondation par
débordement des cours d'eau, ruissellement et érosion des berges

Echelle : 1/5 000^{ème}



Révision générale du PLU approuvée le : 11/02/2026

Alpicité
SARL ALPICITE
Avenue de la Chapelle
25 200 EMBRUN
181 04 82 46 51 80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

Légende

Prescription du règlement

Risque d'érosion des berges

--- Réseau hydrographique (retrait de 10.00 m appliqué à partir du haut des berges)

Informations du règlement

Aléa chute de blocs

Faible
Moyen
Fort

Zone de départ

Aléa ruissellement (EXZEco)

Zone de ruissellement indifférencié

Retrait gonflement des argiles

Moyen
Fort

Risque d'inondation par débordement des cours d'eau

Zonage du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Informations complémentaires

Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)
Bâtiment (PCI Express 11-2024)
Parcelle cadastrale (PCI Express 11-2024)

0 250 500 m

